



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique familiale

Question écrite n° 65163

Texte de la question

M Bernard Debre rappelle a M le secretaire d'Etat a la famille, aux personnes agees et aux rapatries que l'annee 1994 a ete declaree annee internationale de la famille. A cet effet, de nombreux pays ont constitue un comite national pour organiser des manifestations en vue de celebrer cette annee ; une coordination existe avec un secretariat base a Vienne, dans le cadre de l'ONU. Afin d'informer les mouvements familiaux - et notamment la Federation des familles de France - qui voudraient eviter qu'en France seules des actions dispersees s'organisent, il lui demande de lui indiquer les modalites d'organisation qui ont ete mises en place dans notre pays et les possibilites offertes aux associations pour participer a la preparation de cette annee de la famille.

Texte de la réponse

Reponse. - Conscient de l'importance de la place et du role de la famille dans notre societe, le Gouvernement est tres attache a ce que, dans le cadre de sa politique familiale, la France soit presente lors des manifestations qui se derouleront a l'occasion de l'annee internationale de la famille qui aura lieu en 1994. La preparation des manifestations qui seront organisees par notre pays associera, aux cotes des pouvoirs publics, les mouvements familiaux nationaux, en particulier au sein d'un comite national de coordination dont la mise en place se fera prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Debre Bernard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65163

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5504